



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE**

Commission permanente

21 Janvier 2022



## MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- **Retour sur les réunions des commissions spécialisées « Economie de la mer » et « Lien terre mer »**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
  - Bilan de la concertation et amendements apportés aux plan d'action et à l'addendum
  - Calendrier d'adoption et mise en œuvre du plan d'action
- **Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves**
  - Avis du CMF sur le projet d'extension
- **Points divers**



## MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- **Retour sur les réunions des commissions spécialisées « Economie de la mer » et « Lien terre mer »**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
  - Bilan de la concertation et amendements apportés aux plan d'action et à l'addendum
  - Calendrier d'adoption et mise en œuvre du plan d'action
- **Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves**
  - Avis du CMF sur le projet d'extension
- **Points divers**

# Retours sur réunions des Commissions spécialisées

**Réunion CS Economie de la Mer le 18 janvier + réunion CS Lien terre mer le 19 janvier.**

## 1/ Gouvernance

- \* report des élections du président de la CS « Economie de la Mer » à la prochaine réunion
- \* Election du président de la CS « Lien terre mer » : Mme Arosteguy
- \* Election de 2 vices présidents de la CS « Lien terre mer » : M. Amouroux et M. Biteau (modification du RI)
- \* Ajout d'un représentant de la filière conchylicole au sein de chaque commission

## 2/ Organisation

- \* identification des modalités de travail au sein de chaque commission
- \* réflexion lancée sur une feuille de route propre à chaque commission sur la durée du mandat

# Retour sur les échanges en Commissions Spécialisées

Participants à la CS « Economie de la mer » du 18 janvier 2022

## **Collège « État et établissements publics » :**

- Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA)

## **Collège « des collectivités territoriales et de leurs groupements » :**

- M. Guy PROTEAU – Maire de Bourcefranc-le-Chapus

## **Collège « des activités professionnelles et entreprises » :**

- Armateurs de France
- Réseau de transport d'électricité (RTE)
- Grand port maritime de Bordeaux
- Cluster « European surf industry manufacturer association » (EuroSIMA)
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM)

# Retour sur les échanges en Commissions Spécialisées

Participants à la CS « Economie de la mer » du 18 janvier 2022

## **Collège « des salariés des entreprises » :**

- Confédération Générale du Travail (CGT)

## **Collège « des usagers de la mer et du littoral et des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :**

- Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)
- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP)

## **Personnalité qualifiée :**

- Sophie PANONACLE – Présidente du bureau du conseil national de la mer et des littoraux

# Retour sur les échanges en Commissions Spécialisées

Participants à la CS « Lien terre mer » du 19 janvier 2022

*Au titre du Conseil maritime de façade*

## **Collège « État et établissements publics » :**

- Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG)
- Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA)
- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL NA) et d'Occitanie (DREAL Occitanie)

## **Collège « des collectivités territoriales et de leurs groupements » :**

- M. Jean PROU – Conseiller départemental de Charente-Maritime

## **Collège « des activités professionnelles et entreprises » :**

- Grand port maritime de Bordeaux
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM)

# Retour sur les échanges en Commissions Spécialisées

## Participants à la CS « Lien terre mer » du 19 janvier 2022

### Collège « des usagers de la mer et du littoral et des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :

- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP)
- Fédération française de canoë-kayak (FFCK)
- Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)
- SEPANSO
- Surfrider Foundation
- Nature environnement 17

### Personnalité qualifiée :

- M. Iker CASTEGE - Directeur du centre de la mer de Biarritz

### Collège « des salariés des entreprises » :

- Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)



# Retour sur les échanges en Commissions Spécialisées

Participants à la CS « Lien terre mer » du 19 janvier 2022

*Au titre du Comité de bassin*

## **Collège « des collectivités territoriales et parlementaires » :**

- Maider AROSTEGUY - Maire de Biarritz
- Benoit BITEAU - Membre du Forum des Marais Atlantiques
- Jean-Marie GILARDEAU - Conseiller municipal de St Agnant (17)
- Angèle PREVILLE - Sénatrice

## **Collège « des usagers non économiques et personnes qualifiées »**

- Bastien DANTIN - Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie
- Marion THENET - Water family

## **Collège « des usagers économiques »**

- Henri-Vincent AMOUROUX- Industrie portuaire en relation avec le milieu marin
- Aurélie ROCHETEAU - Membre de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime



## MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- **Retour sur les réunions des commissions spécialisées « Economie de la mer » et « Lien terre mer »**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
  - Bilan de la concertation et amendements apportés aux plan d'action et à l'addendum
  - Calendrier d'adoption et mise en œuvre du plan d'action
- **Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves**
  - Avis du CMF sur le projet d'extension
- **Points divers**

# Rappel du cadre réglementaire général

Le décret du 3 mai 2017 prévoit la structuration des DSF en 4 parties et renouvelées tous les 6 ans :

1. La situation de l'existant (y compris ses enjeux)

2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés

Les deux premières parties constituent la « **stratégie de façade maritime** », adoptée par les préfets coordonnateurs le 14 octobre 2019.

=> ce volet stratégique du DSF a permis de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique

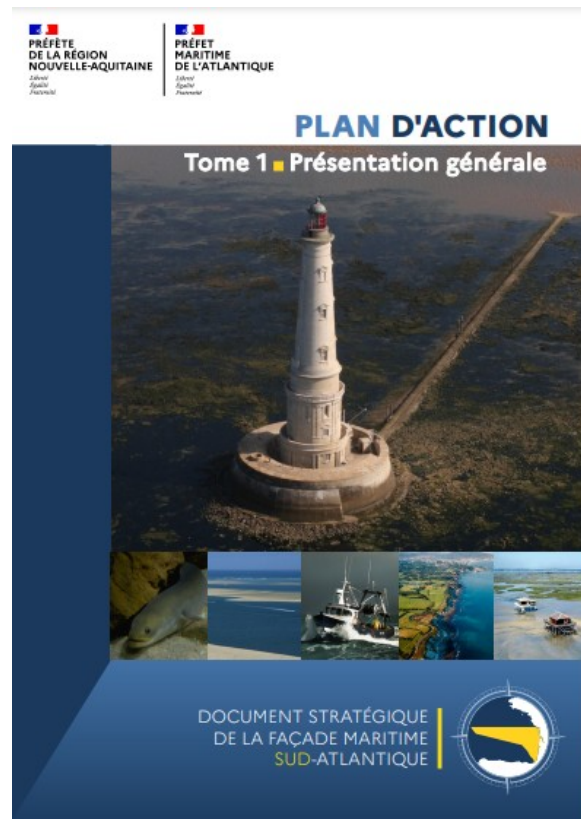
3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF : le **dispositif de suivi** adopté en octobre 2021

4. Le plan d'action **pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles, adaptées aux territoires**

Volet opérationnel du DSF

## Document principal synthétique

- Cadre général DSF : rappel du contexte européen et synthèse stratégie de façade maritime (objectifs stratégiques, vision, carte des vocations)
- Finalités du plan d'action et processus continu d'association des acteurs
- Un plan d'action :
  - Issu d'une analyse des politiques publiques en lien avec la mer et le littoral (présentée en annexe 8)
  - Présenté en lien avec les items de la vision à horizon 2030 (par homologie avec la présentation des objectifs stratégiques de la SFM)



## Tome 2 composé des fiches action

- Guide de lecture des fiches action
- Présentation des fiches action, classées selon 14 thèmes (activités, aménagement et évolution du littoral, recherche et connaissances, formation /sensibilisation et attractivité des métiers de la mer, déchets, préservation des milieux marins et lien terre mer)
- Un identifiant et un fond spécifiques sont attribués à chaque fiche action selon si elle répond ou non à la DCSMM


Exemple :

**ACTION TRANSVERSALE GOUVERNANCE**

.....

► **Action AT-04**

Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin



Secteur géographique : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

**Items de la fiche**

**Valeurs 12** La maîtrise d'un patrimoine littoral et marin d'exception  
 La loi d'état écologique avant, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

**Valeurs 23** Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques  
 Une réaction efficace des forces maritimes en la transition écologique et énergétique

Départements de la RII		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
ORL	ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORL	ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORL	ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

.....

**Contexte et objet de l'action**


Chaque fiche est liée à un plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM). L'objectif est d'apporter l'expertise et de contrôler ces plans pour répondre au mieux au nouveau objectif du DSP ainsi qu'à la stratégie de gestion des sites marins protégés 2020-2030, notamment grâce à une coordination territoriale de l'ensemble des services concourant à leur mise en œuvre.

**03 - PORTS - TRANSPORTS**

.....

► **Action 03-PORT-003**

Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire



Secteur géographique : 1 2 3 4

**Items de la fiche**

**Valeurs 2 et 3 et 4** Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques  
 Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emploi au niveau local  
 Une action associée au service de transition de l'économie régionale

**Descripteurs de la RII**

Thématiques socio-économiques concernées		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
ORL	ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORL	ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORL	ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

.....

**Contexte et objet de l'action**



Les ports sont des outils économiques stratégiques aux échelles nationale, régionale et locale. Leur maintien et leur développement passent par une gestion collaborative et les liens avec les territoires.

Une étude partenariale, relative à l'élaboration d'une stratégie de développement interportuaire et de coordination des ports de commerce de la façade maritime dans, au et à l'échelle de leur bassin de captation de la stratégie de développement de la façade maritime régionale.

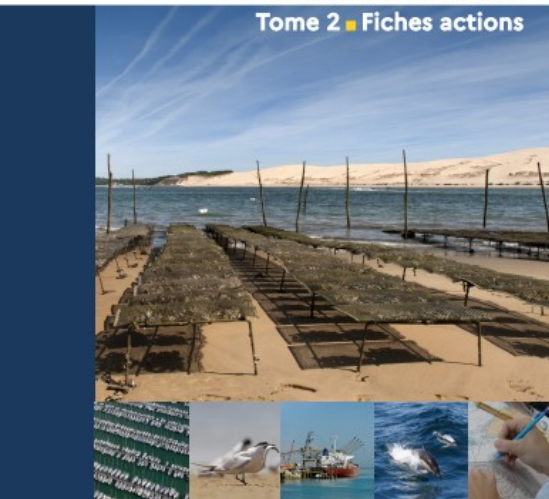
Appui pour développer de nouvelles synergies.

Il s'agit pour les quatre ports de commerce de la façade, d'apporter une meilleure collaboration et complémentarité entre les intervenants concernés, par un partage d'expériences, etc., permettant une meilleure réponse aux besoins de territoires et de leur environnement ainsi qu'une visibilité accrue au niveau national et international.


Les coopérations et le partage des bonnes pratiques permettront d'agir collectivement pour réduire les impacts des activités portuaires sur l'environnement.

**PLAN D'ACTION**  
Tome 2 ■ Fiches actions

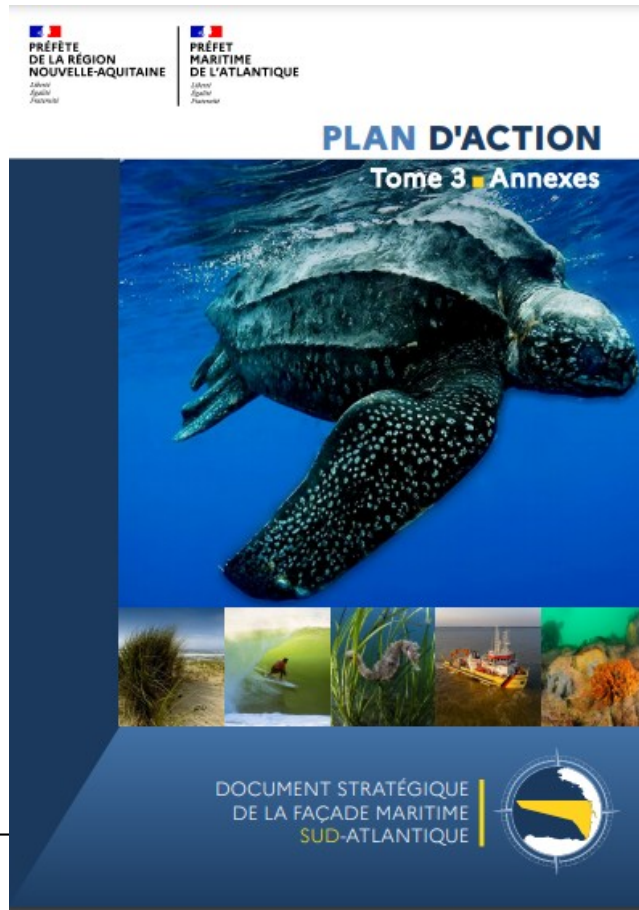


**DOCUMENT STRATÉGIQUE DE LA FAÇADE MARITIME SUD-ATLANTIQUE**



## Annexes

- Liste des actions s'appliquant aux filières socio-économiques
- Liste des actions par secteurs géographiques de la carte des vocations
- Ventilation des actions par thèmes et activités socio-économiques
- Ventilation des actions par thèmes et descripteurs du bon état écologique
- Ventilation des actions par thèmes et items de la vision
- Articulation entre le DSF Sud-Atlantique et la SDAGE Adour-Garonne
- Analyse de la suffisance des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral
- Dérogations identifiées dans le cadre de l'élaboration du plan d'action



- \* **12 février 2021** : saisine de l'autorité environnementale par les préfets coordonnateurs
- \* **5 mai 2021** : avis de l'autorité environnementale sur chacune des façades maritimes

Consultation électronique du **20 mai au 21 août 2021**

<https://www.merlittoral2030.gouv.fr/content/sud-atlantique-5166>

+ webinaires (national et 1 par façade) en juin-juillet 2021

Nombre de contributeurs : **67**

Nombre de contributions comptabilisées : **172**



Instances réglementaires ayant formulé un avis (R. 219-1-10 code de l'environnement) :

## Le conseil maritime de la façade Sud-Atlantique



Comité régional de la biodiversité (CRB)



Autres structures ayant formulé un avis écrit :

## Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ





# Consultation du public et des instances réglementaires

Ce processus s'inscrit dans le calendrier général d'adoption du volet opérationnel en 2022

- **5 mai** : publication avis de l'autorité environnementale (saisine le 12 février)
- **20 mai au 20 août** : consultation du public sur la plate forme [www.merlittoral2030.gouv.fr](http://www.merlittoral2030.gouv.fr)  
+ consultation des instances (dont Comité de bassin, Région NA, CD, CRPMEM, EPCI et syndicats porteurs de SCOT, ...)
- **Automne/hiver 2021** : Bilan de l'ensemble des consultations pour éventuelles adaptations du volet opérationnel du DSF
- **Mars 2022** : adoption du plan d'action (conjointe avec SDAGE) et de l'addendum sur les cibles

# Calendrier d'adoption Volet opérationnel DSF SA (Janv 2021)

Mi février 2021

Mi Mai 2021

Mi Août 2021

Nov 2021

Janv 2022

Mars 2022



D

DdS

Mars 2021  
Avis  
Autorité  
Environnementale

Juillet 2021  
Consultations  
obligatoires  
(public &  
instances)

Sept 2021  
Prise en  
Compte  
Adoption  
Rapportage

S

PdA

Avis Autorité  
Environnementale

Consultations  
obligatoires  
(public &  
instances)

Prise en  
compte

Adoption  
Rapportage  
Mise en  
oeuvre

F

CMF

CMF

CS

CP

CB

SDAGE

Prise  
en  
compte  
AE

Consultations obligatoires jusqu'au :  
- 1<sup>er</sup> juillet (instances)  
- 1<sup>er</sup> septembre (public)

Prise en  
compte

Adoption  
Rapportage  
Mise en  
oeuvre

Échéance communautaire pour l'adoption des SDAGE

# Retour sur les échanges en Commissions spécialisées

Modalités de travail pour chaque Commission Spécialisée :

- \* présentation des modifications apportées au plan d'action et à l'addendum du DSF à l'issue de la phase de concertation des instances et du public
- \* Recueil des réactions en séance
- \* Modifications apportées aux documents

Bilan : propositions majoritairement validées modulo 2-3 ajustements :

- \* réécriture en cours fiche 01-PCH-A03
- \* échange avec APPA sur Ports propres et numérisation

## Plusieurs types de prise en compte :

- \* ajustements des documents : rédaction fiches « socio-économiques » (pêche, ports...), arbitrages et harmonisation nationale sur fiches « environnementales »,
- \* intégration des acteurs impliqués comme partenaires,
- \* ajout d'annexe pour simplifier la lecture : sommaire détaillée, annexe sur la correspondance avec le SDAGE,
- \* précision dans la déclaration environnementale pour justifier des choix opérés,
- \* remarque à prendre en compte dans le cadre du prochain cycle : changement climatique et gaz à effet de serre...

## AVANT

<b>1. PÊCHE PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>7</b>
■ ACTION 01-PCH-A01 .....	9
■ ACTION 01-PCH-A02 .....	11
■ ACTION 01-PCH-A03 .....	13
■ ACTION D01-HB-OE06-AN2 .....	15
■ ACTION D01-HB-OE10-AN2 .....	19
■ ACTION D01-OM-OE01-AN1 .....	21
■ ACTION D03-OE02-AN1 .....	25
■ ACTION D04-AN1 .....	27

## APRES

<b>1. PÊCHE PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>7</b>
■ ACTION 01-PCH-A01 .....	9
« Promouvoir la recherche d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle »	
■ ACTION 01-PCH-A02 .....	11
« Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques »	
■ ACTION 01-PCH-A03 .....	13
« Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines »	
■ ACTION D01-HB-OE06-AN2 .....	15
« Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles »	
■ ACTION D01-HB-OE10-AN2 .....	19
« Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire »	
■ ACTION D01-OM-OE01-AN1 .....	21
« Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces marines d'intérêt communautaire »	
■ ACTION D03-OE02-AN1 .....	25
« Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants »	
■ ACTION D04-AN1 .....	27
« Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen »	

# Prise en compte des retours – volet environnemental

## Biodiversité, déchets, action transversales - arbitrage DEB en cours

\* D01-OM-OE02-AN1 « Coordination nationale des conseil scientifique éolien » : **mentionner les habitats benthiques dans la sous action 2**

\* D10-Actions déchets : Renforcer la prise en compte des techniques moins impactantes pour le nettoyage des plages

**Pas de nouvelle action proposée.** Les éléments sont pris en compte à travers la fiche action D10-OE01-AN4 qui vise à « sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets ». MTE soutient le réseau associatif et notamment Rivages de France qui vise à dispenser des formations aux collectivités locales en faveur du nettoyage manuel des plages et en sensibilisant sur les impacts du nettoyage mécanique. Par ailleurs, le nettoyage manuel des plages fait partie d'une action de la charte « Des plages sans déchet plastique pour des communes éco-exemplaires ».

\* AT-01 « Développer le réseau ZPF » : **reprise de rédaction pour préciser le lien avec SNAP 2030**

### **Contribution d'autres façades :**

\* D01-OM-OE05-AN1 « Habitats oiseaux dégradés ou soumis à la compression littorale » : **Ajout d'outils existants (OCS2D et CARHAB)** dans les éléments de la sous action 1

# Prise en compte des retours – volet environnemental

## Conditions hydrographiques et contaminants Arbitrages DEB

\* D07-OE03 « Obstacles connectivité terre-mer » : mention au **Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE) pour tout complément d'inventaire réalisé**

\* D07-OE04-AN1 « définir la salinité aux périodes clés sur secteurs à enjeux... » : fiche non modifiée mais les sites mentionnés par CSRPN seront intégrés à la réflexion lors de la mise en œuvre (les sites pilotes seront identifiés par la façade)

\* D08-OE06-AN2 « Perturbateur endocriniens et dragage »: il n'est pas envisageable de faire peser les seules mesures relatives aux perturbateurs endocriniens sur le dragage  
=> **Rédaction complémentaire en cours dans le descriptif général pour indiquer que l'action prioritaire vise la réduction ces polluants à la source**

### **Contribution autres façades :**

\* D08-OE05-AN1 « Limitation rejets de scrubbers dans certaines zones » : **extension de la sous-action 3 aux ports susceptibles d'accueillir des navires équipés de scrubbers autres que GPM**

# Prise en compte des retours – Volet socio-économique

## Fiches pêche professionnelle

### \* Fiche 01-PCH-A01 (CRPMEM) :

\*Ajout sous action 1 : accord de principe sur propositions CRPMEM, avec inscription du CRPMEM en pilote (avec DIRM en accompagnement)

\* modifications de sous action 2 : Étudier les impacts des différents métiers de la pêche sur les habitats marins et les espèces marines d'intérêt communautaires (HIC et EIC) ~~au sein des zones Natura 2000~~. Puis, lorsque cela est opportun, proposer, développer et tester des évolutions du matériel et des pratiques qui soient compatibles avec les enjeux économiques pour les entreprises de pêche (lien avec la fiche action D01-OM-OE01-AN1).

Les différentes flottilles exercent leur activité dans des zones, à des périodes et sur des espèces très différentes. Les effets des différents métiers sur la ressource halieutique sont régulés par l'encadrement de leurs engins de pêche existant au niveaux communautaire, national ou local (dimensions, maillages, conception des engins, matériaux, nombre d'engins ou longueur totale).

Connaître plus précisément l'impact induit sur les HIC et les EIC permettra de rechercher des techniques et des pratiques moins impactantes pour l'environnement marin tout en restant adaptées aux enjeux économiques ~~objectifs de rentabilité~~ des professionnels. Ces adaptations pourront notamment être proposées par les organisations de pêche professionnelles de la façade dans le cadre de la phase finale des projets d'analyses de risque pêche en cours (PAMPAQ, PIMBA, ARPEGI, etc.) qui vise à définir collégialement des mesures pour limiter les risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des HIC et EIC.

=> inscription du CRPMEM en pilote (avec DIRM et DREAL en accompagnement)



# Prise en compte des retours – Volet socio-économique

**Fiche 01-PCH-A02 (CRPMEM)** : Modification contexte + compléments sous actions 1 et 2

- \* accord sur la modification du contexte (corrections de coquilles et mauvaise référence à la valorisation des produits)
- \* accord sur les compléments des sous actions 1 (ajout d'illustrations locales) et 2 (légère correction intitulé « ~~S'~~appuyer ~~sur~~ les organisation professionnelles... » et ajout illustrations locales)

**Fiche 01-PCH-A03 (CRPMEM)** : Modification contexte + précisions sous action 2

- \* modifications sur le contexte :

La rentabilité de la filière passe par la mise en lumière des produits issus de la pêche. De plus, la mise en oeuvre progressive de l'obligation de débarquement de l'ensemble des captures réalisées par les navires pourrait imposer à la filière de se structurer pour trouver des débouchés à l'ensemble des produits. Diverses actions sont envisageables : la structuration d'une logique commerciale autour de la traçabilité des produits du pêcheur au consommateur en valorisant les actions des différents acteurs de la filière, la valorisation de l'empreinte écologique et nutritionnelle des produits de la mer, la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation complémentaires, le développement de l'économie sociale et solidaire, l'élaboration de signes distinctifs pour valoriser la qualité des produits (~~éco-labellisation~~), la création d'une réelle culture alimentaire des produits issus de la pêche locale. Les labels eco-responsables seront privilégiés.

- \* accord sur les précisions dans la sous action 2



## Fiche action industries navales et nautiques

Fiche 04-IND-A03 « Soutien R&D filière » : pas de déséquilibre des fiches action dans la recherche de compromis.

- tisser le lien entre sous action 03 de fiche action 04-IND-A03 et sous action 2 de fiche 01-PCH-A01

Sous action 3 (« Propulsion et carburant alternatifs »):

L'axe peut être repris par les contrats de filières régionaux pour adapter la construction des navires aux nouveaux impératifs de transition écologique et aux nouvelles technologies. **A ce titre, le projet GENHYPECHE 1 et 2, porté par le CRPMEM, qui vise à valider un générateur d'hydrogène à bord des navires de pêche sera valorisé. Un lien pourra être établi avec la sous action 2 de la fiche 01-PCH-A01.** La maîtrise de la consommation énergétique des navires sera aussi examinée et valorisée, à l'image du projet Beyond the sea qui travaille sur la recherche et le développement pour la mise au point de systèmes de traction des navires par des voiles de kite.

## Fiche action ports

Fiche 03-POR-A03 « Synergie et lien territoire » : intégrer la CC Médoc dans la démarche "intégration des ports dans le territoire" (fiche action 03-POR-A03 sous action 2) et regret de l'absence de mention à l'activité de croisières

- mentionner les communautés de communes en partenaires
- citer le terminal de Pauillac dans les actions visant à favoriser l'intégration des ports dans leur territoire

### **Favoriser les démarches visant une meilleure intégration des ports dans leur territoire**

Il s'agit d'affirmer le rôle du port dans son territoire, aux échelles pertinentes, en tant qu'élément spatial clé de l'aménagement (notamment urbain) **et du rayonnement extérieur (terminal de croisières)**, mais aussi sa capacité à être une zone d'échanges, de transit et de dialogue entre les acteurs portuaires et les citoyens qui les côtoient. Des démarches contractuelles ou chartes pourront être conclues entre les places portuaires et leurs parties prenantes pour développer des coopérations, établir puis valoriser les progrès environnementaux et réaffirmer l'ancrage territorial du port. La création de Port Center est une piste intéressante. Cette sous-action pourra s'inscrire dans la continuité d'initiatives telles que le contrat de partenariat entre le GPM et les collectivités locales (Bordeaux Métropole, Région, Département de la Gironde) ou encore des journées « Port ouvert » organisées par les places portuaires.

# Prise en compte des retours – Volet socio-économique

## Fiches action énergies marines renouvelables

\* 05-EMR-A01 « Préparer l'appel d'offres... » : La mention aux impacts sur les espèces halieutiques peut être ajoutée au descriptif de la fiche.

Dans le descriptif de la fiche : « Si les gains sont avérés sur la limitation des gaz à effets de serre, la conduite de ce projet devra s'attacher à évaluer et limiter certaines incidences relatives à la mise en place d'éoliennes et leur raccordement : intégration au paysages, perturbation de l'avifaune, **des espèces halieutiques** et des mammifères marins.... ».

Modification potentielle de l'intitulé du projet, pour coller au débat en cours « projet de parc éolien sud-Atlantique »

\* 05-EMR-A02 « Accompagner projet et filière houlomoteur, hydrolien et flottant » : Il est dommage que le Médoc [...] ne soit pas identifié pour le développement des énergies renouvelables. C'est pourtant un des points inscrits dans la stratégie du ScoT Médoc Atlantique en cours de définition (phase de consultation des PPA sur le PADD).

Sous action 1 : **Au niveau local, les réflexions ont été engagées dans le cadre des travaux d'élaboration du SCOT Médoc**

# Prise en compte des retours – Volet socio-économique

## Fiches action « plaisance »

07-PLA-A03 Sous action 2 : proposition d'ajouter le projet porté par la FNPP sur une étude de la palourde en partenariat avec l'université de Nantes

=> ajout en dernière phrase de sous action 2 : Le projet CURL développé par Surfrider, l'UMR EPOC et l'Ifremer afin de garantir aux usagers une eau de mer d'excellente qualité **et le projet « Vers une meilleure gestion des populations de palourdes européennes et japonaises du littoral français en apportant plus de connaissances sur leurs dynamiques » porté par la FNPP en sont de premières illustrations.**

AT-03 et 07-PLA-A02 : absence de réflexion globale sur l'aménagement et les transitions numérique, écologique et énergétique des ports de plaisance

D10-OE02-AN1 : contextualiser la sous action 1 sur Ports propres sur ce qui se fait en SA

Échange avec APPA, notamment pour valoriser les réflexions et travaux en cours sur Ports Propres et numérisation

Sur ce cycle, difficile de prendre en compte des éléments spécifiques sur la transition écologique des ports de plaisance => intégration à la réflexion sur le prochain cycle du DSF



# Prise en compte des retours – Volet socio-économique

## Fiches action « tourisme »

08-TOU-A01 sous action 1 « capacité d'accueil des territoires » : prendre en compte la dynamique naturelle dans la réponse à la capacité d'accueil

[...] Elle est souvent abordée au travers de critères techniques (nombre de lits à créer, capacité des stations d'épuration...) sans faire de croisements entre les pratiques/usages supplémentaires, les enjeux environnementaux **et les risques littoraux**.

08-TOU-A02 sous action 3 « Démarches tourisme durable et innovant » : mentionner le « Schéma régional plans plages »

En poursuivant notamment la dynamique amorcée dans le cadre des démarches « Aménagement durable des stations » et « **Aménagement des plages** » portées par le GIP Littoral, il s'agit d'animer les démarches locales promouvant un tourisme littoral durable et innovant, notamment sur les thématiques de l'usage de l'eau, de l'énergie, **des déchets (plages sans poubelle)**, des éco-matériaux, des technologies de l'information et de la communication ou de la mobilité (...)

# Prise en compte des retours – Volet socio-économique

## Fiches action « littoral » et « sédiments marins »

11-PAY-A04 sous action 2 « Continuité sentier littoral » : Affirmer clairement les enjeux environnementaux (RNF littorales, zones fonctionnelles pour les oiseaux, autres zones sensibles...) au regard des travaux entrepris pour créer les sentiers littoraux

.... proposer des mesures visant à accompagner la mise en œuvre et l'évolution du sentier du littoral [...] respectueux des espèces et habitats remarquables (les zones de protection et d'inventaire de la biodiversité)... »

06-SED-A01 et 09-RSQ-A01 : mentionner le Plan de gestion des sédiments (PGS) en cours d'élaboration pour l'observatoire de la Côte Aquitaine (OCA).

Ajout de la phrase suivante "Les réflexions pourront, le cas échéant, intégrer les travaux en cours sur les plans de gestion des sédiments" dans le contexte de la fiche action 06-SED-A01 et dans la sous action 4 de la fiche action 09-RSQ-A01.

## Ajout de partenaires dans les fiches action (non exhaustif)

- \* D01-PC- OE03-AN1 et 2 (PNR Médoc) : PNR et SAGE
- \* 08-TOU-A01 (tourisme durable/urbanisme) : départements, PNR Médoc
- \* 08-TOU-A02 (accueil et mobilités) : départements, région, EPCI, PNR Médoc
- \* 09-RSQ-A02 (communication sur les risques) : acteurs socio économiques dont immobilier et notaires, collectivités
- \* 11-PAY-A02 (patrimoine/évolution du trait de côte) : EPCI et communes littorales



## Ajout de partenaires dans les fiches action (non exhaustif)

- \* 11-PAY-A01 et A03 (étude de paysages et requalification des sites) : PNR
- \* D06-OE01-AN1 (ZAN) : collectivités
- \* D07-OE03-AN1 (connectivité terre mer) : collectivités
- \* D07-OE04 (apports en eau douce) : SAGE
- \* D10-OE01-AN1 et AN2 (prévenir et lutter contre déchets réseaux assainissement) : SAGE
- \* AT-04 (contrôle environnement marin) : gendarmerie maritime et marine nationale

# Addendum à la stratégie de façade maritime

Lors de l'adoption de la stratégie de façade maritime, toutes les cibles associées aux objectifs environnementaux n'avaient pu être définies, pour des questions de manque de données ou de maturité des concertations.

28 cibles restaient encore à définir, et font ainsi l'objet d'un addendum au volet stratégique du DSF pour la façade Sud-Atlantique, intégrant différents éléments :

- l'avancement d'études au titre du premier cycle du PAMM Golfe de Gascogne (2016-2021), sur la mesure « M003 » visant la mise en place de **zones de protection forte** ;
- les nouveaux enjeux et nouvelles ambitions du DSF, en particulier sur l'**artificialisation du littoral et des fonds marins**, les aires de carénage, les captures accidentelles d'oiseaux marins et de cétacés, la préservation d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins ou encore la préservation des herbiers de zostères
- **la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne et Loire-Bretagne (D5 Eutrophisation, D7 Connectivité terre-mer, D8 contaminants chimiques, D9 qualité microbiologique)**

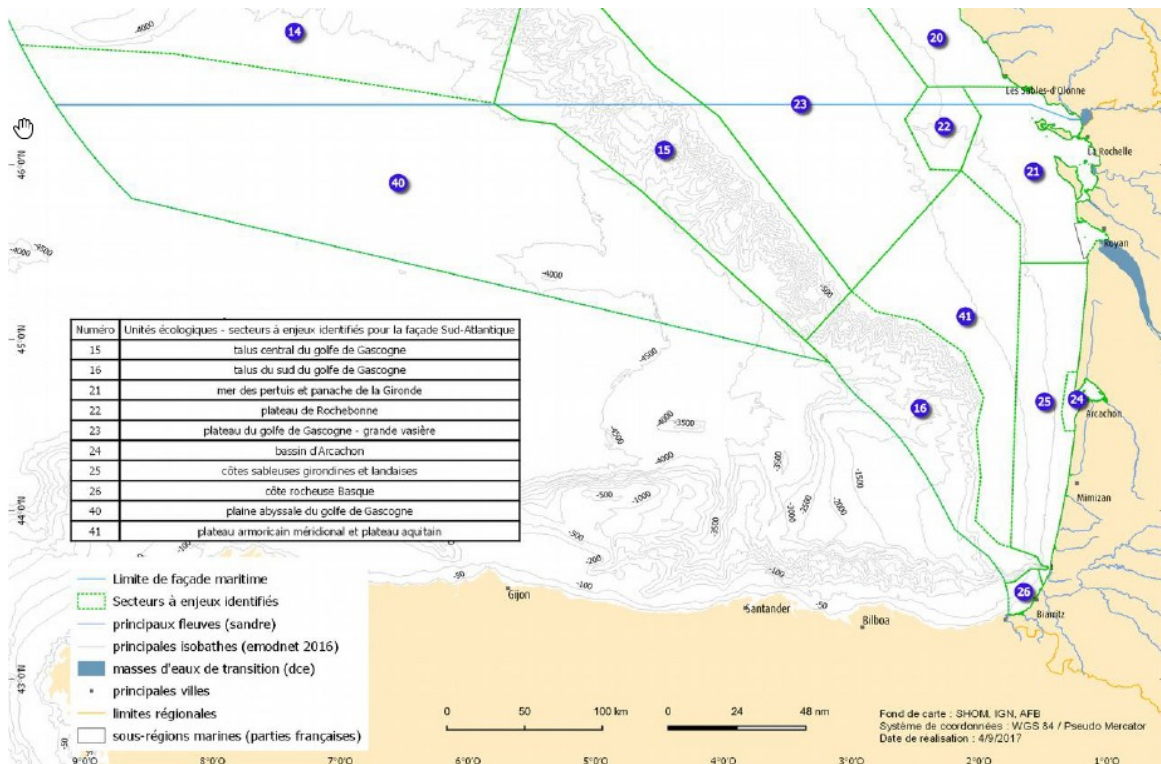
# Zone de protection forte (ZPF)

- Issue du 1er cycle de la DCSMM :  
Mesure PAMM 1<sup>er</sup> cycle M003-NAT1b

- **Objectif** : Compléter le réseau d'Aires Marines Protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable

- **Cohérence** avec la stratégie nationale aires protégées 2020-2030

- **Précisions** données dans un décret en cours de consultation



Accueil > Eau et biodiversité

### EAU ET BIODIVERSITÉ

Projet de décret pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte.

Du 14/01/2022 au 05/02/2022 - 79 commentaires

 PARTAGER 

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique

**Décret n°    du    pris en application de l'article L. 110-4 du code  
de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise  
en œuvre de cette protection forte**

NOR : TREL2134740D

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-pris-en-application-de-l-article-a2569.html>

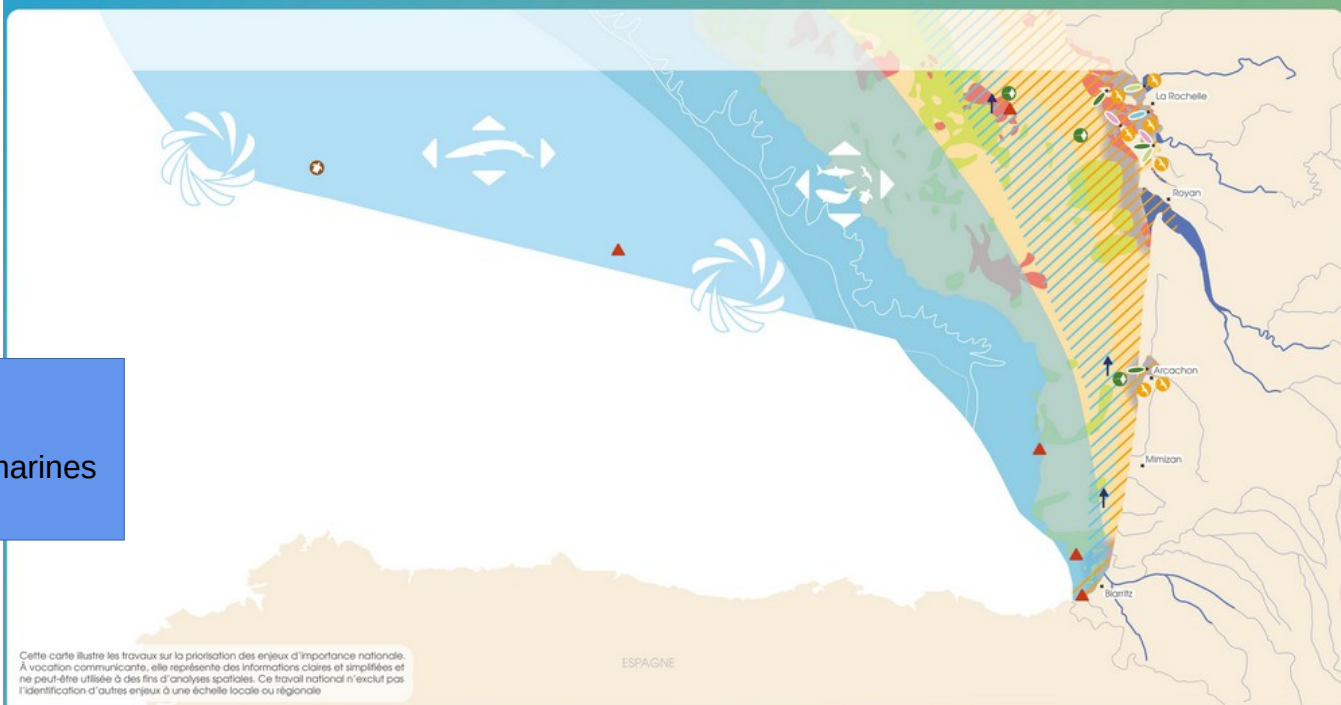
# Critères de définition d'une ZPF

**Espace naturel avec protection existante, ou projet de création en cours, respectant 5 critères :**

1. Porte sur la **biodiversité remarquable** définie par les **enjeux écologiques majeurs et forts** du DSF SA (annexe 5)
2. **Prioritairement** mise en place au sein d'une aire marine protégée (AMP) (principalement au sein d'un PNM ou d'un site Natura 2000)
3. Dispose d'une **réglementation suffisante** des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur ces enjeux écologiques prioritaires à préserver (vérification et renforcement el cas échéant)
4. S'appuie sur un **document de gestion**, élaboré par l'**organe de gouvernance** de l'AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité de la ZPF
5. Bénéficie d'un **dispositif de contrôle opérationnel des activités**

# Critère n°1 : enjeux écologiques majeurs et forts du DSF

## ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN SUD ATLANTIQUE

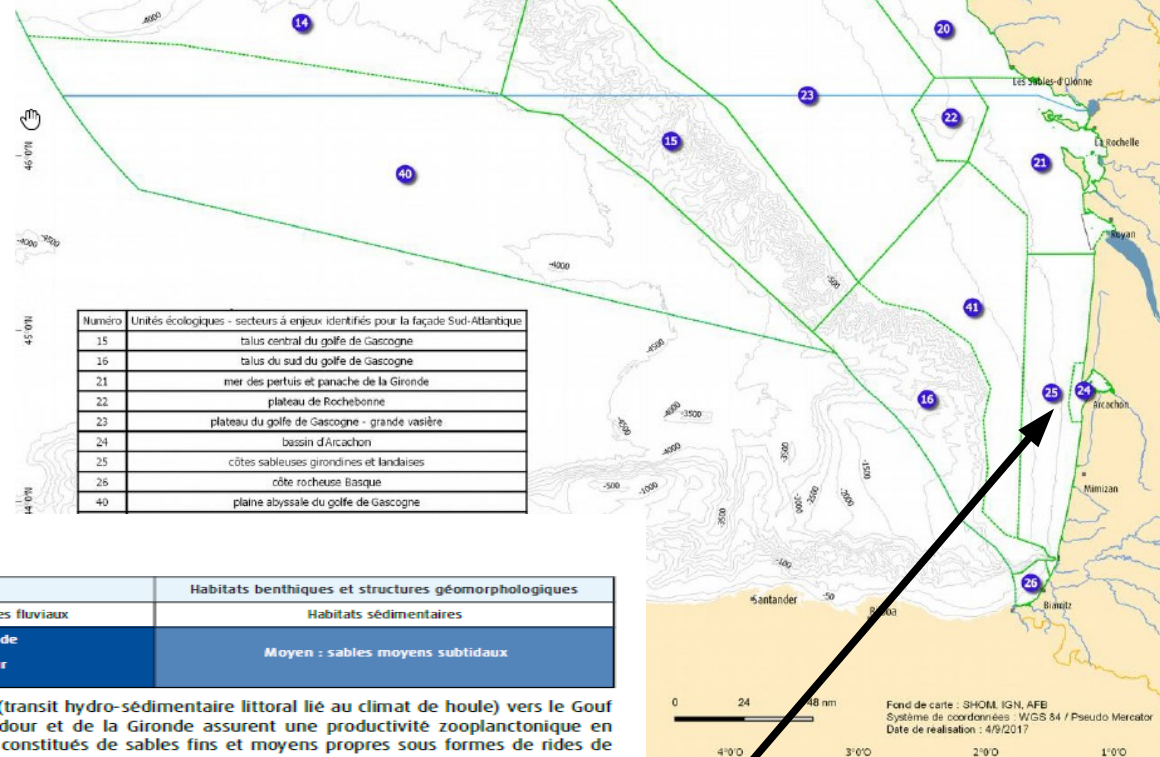


Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut-être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale

Conditions, habitats, zones fonctionnelles d'espèces marines

<p><b>Espèces et réseaux trophiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Colonies d'oiseaux marins et limicoles</li> <li> Fortes densités et alimentation des oiseaux marins</li> <li> Estuaires</li> <li> Cours d'eau</li> <li> Enjeux pour les tortues</li> </ul> <p><b>Enjeux pour les oiseaux marins</b></p> <p><b>Enjeux pour les amphihalins</b></p>	<p> Enjeux pour les élasombranches</p> <p> Petits delphinidés en hiver</p> <p> Rorqual commun</p> <p> Enjeux pour l'ensemble de la megafaune</p> <p><b>Enjeux pour les mammifères</b></p>	<p><b>Habitats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Roches et autres substrats durs</li> <li> Sédiments meubles (vases, sables, cailloux, sédiments grossiers)</li> <li> Vases du littoral</li> </ul> <p><b>Hauts-fonds rocheux et fosses</b></p> <p> Zostères</p> <p> Huitres plates</p> <p> Près scalés</p> <p> Hermelles</p> <p><b>Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur</b></p>	<p><b>Conditions hydrologiques et habitats pélagiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Apports fluviaux et baies macrotidales</li> <li> Tourbillon de moyenne échelle</li> <li> Upwelling</li> </ul>	<p><b>Enjeux multiples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Talus océanique</li> </ul> <p><b>Enjeux pour les habitats profonds. Zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques</b></p>
---	---	---	---	---

# Critère n°1 : enjeux écologiques majeurs et forts du DSF



## Secteur 25 Côtes sableuses girondines et landaises

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques		Habitats benthiques et structures géomorphologiques
Structures hydrologiques particulières	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Habitats sédimentaires
Fort** : upwellings côtiers nd : langue d'eau chaude automnale	Fort** : panache de la Gironde Fort** : panache de l'Adour	Moyen : sables moyens subtidiaux

Les phénomènes d'upwelling côtier, le système « barre-baine » et la dérive littorale (transit hydro-sédimentaire littoral lié au climat de houle) vers le Golfe de Cap Breton caractérisent les côtes landaises et girondines. Les panaches de l'Adour et de la Gironde assurent une productivité zooplanctonique en relation avec leur forte productivité primaire. Les fonds marins sont principalement constitués de sables fins et moyens propres sous formes de rides de houle avec des « résurgences en bande » de sables grossiers et de graviers en circalittoral. Au Nord de la côte girondine, se distingue la vasière (nommée Sud Gironde).

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines				Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale	Autres cétacés
Fort** : dorade royale, sole, sardine, chinchard, maquereau, griset, anchois	Fort** : bar, sole, maigre, merlu, sardine, crevette grise, sprat, chinchard commun, maquereau, anchois.	Majeur : esturgeon en mer Fort : alose feinte, grande alose	Majeur : densité toutes espèces Fort* : puffin des Baléares	En enjeu transversal delphinidés et marsouin entre les 50 et 100m de profondeur

La côte girondine et landaise joue un rôle fonctionnel pour plusieurs espèces d'intérêt commercial, c'est une zone d'alimentation et de reproduction des anchois, de la sole (panache sud Gironde) et de la dorade royale. Ce secteur est aussi une zone d'alimentation majeure pour les oiseaux marins (dont le puffin des Baléares) et les mammifères marins. Enfin, le secteur concentre les poissons amphihalins comme l'esturgeon (Gironde) et les aloses.

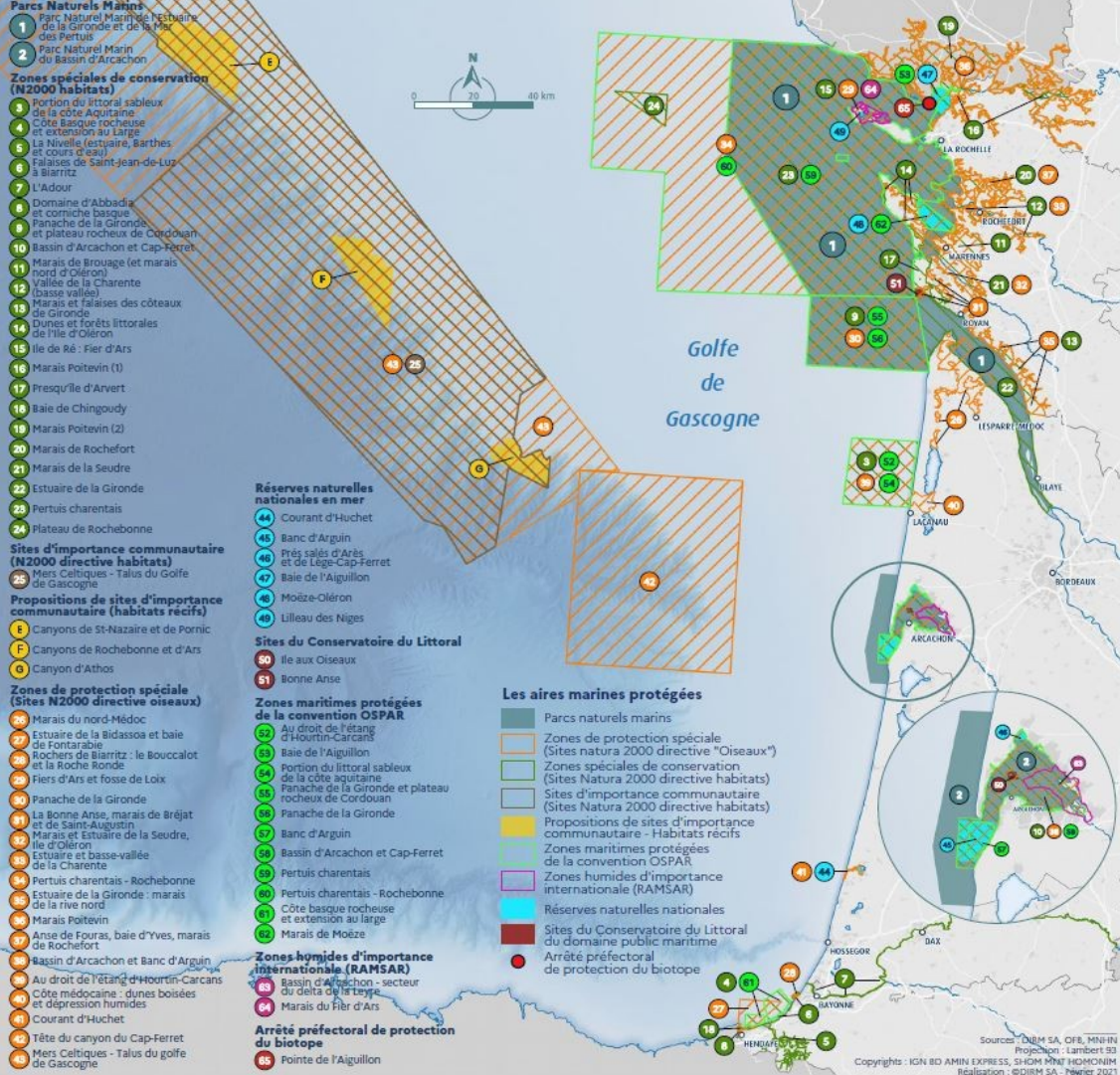
# Critère n°2 : mis en place prioritairement au sein d'une AMP

- 65 AMP

- 32,6% de la façade couverte en AMP

- 280 km distance à la côte de l'AMP la plus au large

- 2 Parcs Naturels Marins : Bassin Arcachon Estuaire Gironde Mer des Pertuis





## Critère n°3 : Réglementation des activités

**Utilisation d'outils juridiques existants (RNN, APB, APHN, arrêtés préfectoraux réglementant certaines activités....)**

**Processus de « labellisation » en ZPF = pas de nouvel outil réglementaire**

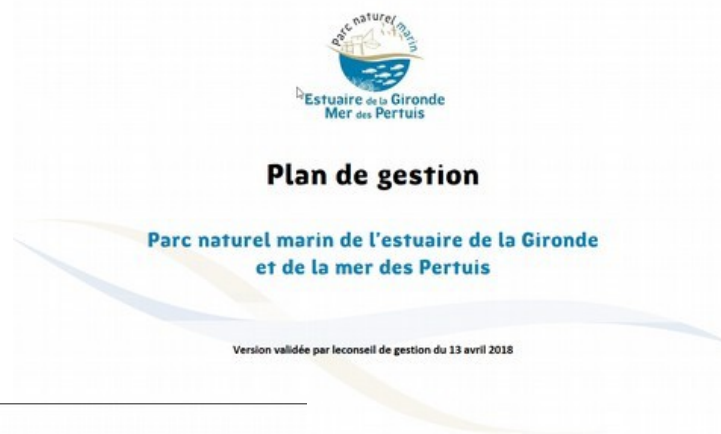
**Réglementation/labellisation devant prendre en compte toutes les activités (existantes ou envisagées)**

**Diminuer les sources de pression sur les enjeux à préserver**

**Cas des activités de pêche professionnelle : mesures découlant de l'analyse des « risques pêche » conduite dans le cadre des DOCOB Natura 2000.**

**Si l'analyse des risques a déjà été réalisée et a conduit à mettre en place des mesures réglementaires, la mise en place de la mesure « protection forte » ne devrait pas entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche pour les enjeux évalués.**

## Critère n°4 : S'appuie sur un document de gestion



## Critère n°5 : Dispositif de contrôles



# Objectif global recherché par les ZPF

- Pas nouveau statut AMP
- Pas nouvel outil réglementaire
- Action structurante pour évolution réseau AMP

→ Le réseau AMP évolue en **cohérence** et en **priorité** en permettant la **préservation suffisante** des **enjeux écologiques** prioritaires, qui sont enjeux **majeurs / forts DSF SA** (annexe 5) patrimoniaux à responsabilité à l'échelle de la façade

dit encore en d'autres termes...

→ Disposer d'ici 2030,  
d'un réseau AMP suffisamment cohérent / représentatif / connecté  
et donc robuste pour la préservation de la biodiversité remarquable de la façade

## Mise en place ZPF

→ En lien avec **Action AT-01** *Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle* et la **définition de 8 cibles d'Objectifs Environnementaux (OE) du DSF SA**

- Toute proposition ZPF fait l'objet d'une **concertation locale** (Exple : au sein PNM, par son conseil de gestion) pour définir périmètre, mesures de gestion / réglementaires complémentaires **si nécessaires**, suivi et évaluation de l'efficacité de la ZPF.
- **Etat d'avancement annuel au CMF** de la mise en œuvre des ZPF de la façade, **par DREAL NA** pilote de cette action structurante

**Besoin de renforcer AMP via ZPF à étudier en priorité** → **Secteurs d'étude de potentielles ZPF**  
Définition d'une 1ère liste complétée et affinée d'ici 2026 dans le cadre de cette action AT-01

## **Secteurs 15 et 16 - Talus central et sud du golfe de Gascogne**

ZPF à étudier au sein des sites N2000 au large en cours de désignation pour l'enjeu « récifs »

## **Secteur 21 - Mer des Pertuis et Panache de la Gironde :**

- 1) Extension en cours de la RNN du Marais d'Yves (partie marine d'environ 800 ha)
- 2) Contribution du PNM à venir

## **Secteur 22 - Plateau de Rochebonne :**

Zone à étudier au sein de la ZSC Plateau de Rochebonne (site N2000 Habitats) et de la ZPS Pertuis charentais – Rochebonne (site Oiseaux)

## **Secteur 24 – Bassin d’Arcachon**

Contribution du PNM à venir

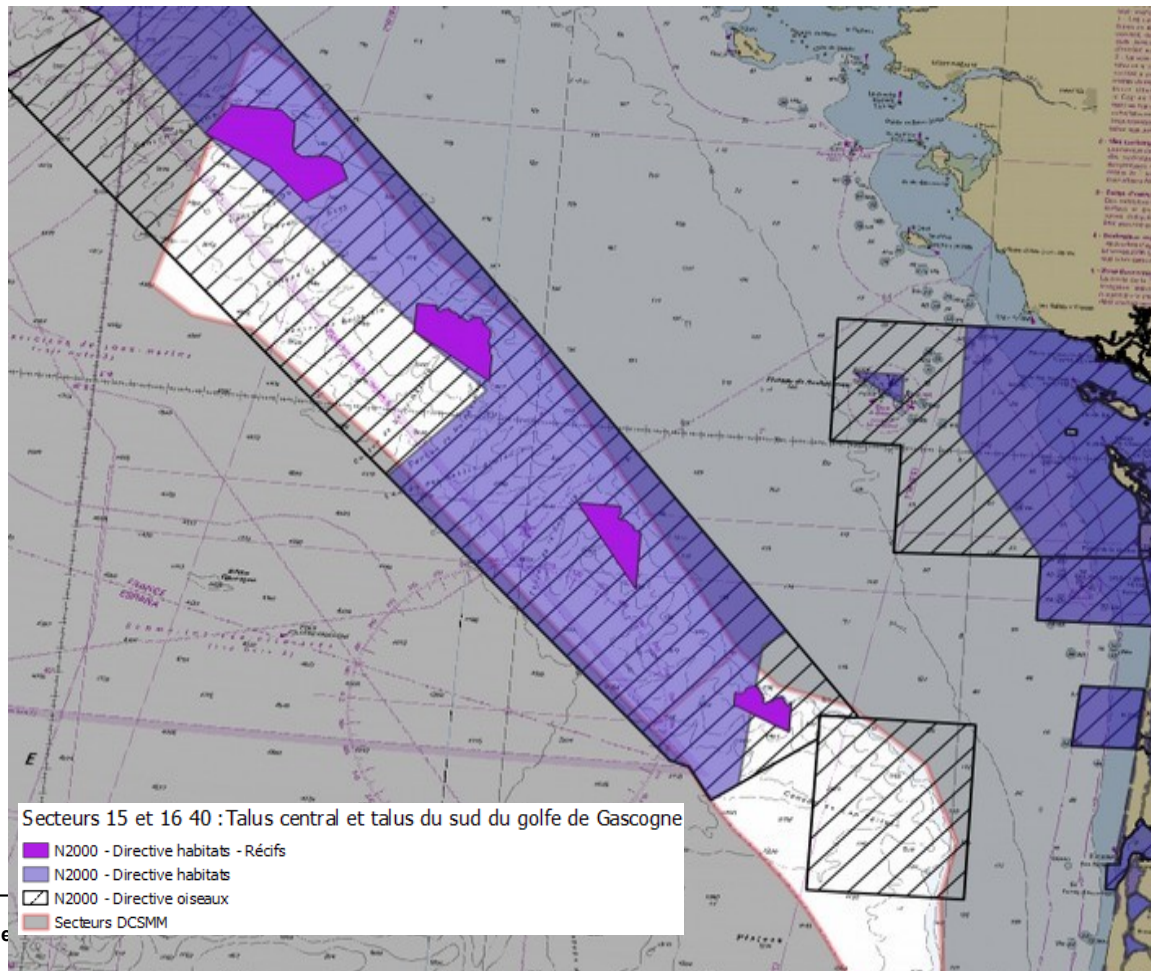
## **Secteur 25 - Côtes sableuses girondines et landaises :**

Zone en cours d'étude au sein des sites N2000 « Hourtin-Carcans » (Habitats ZSC et Oiseaux ZPS)

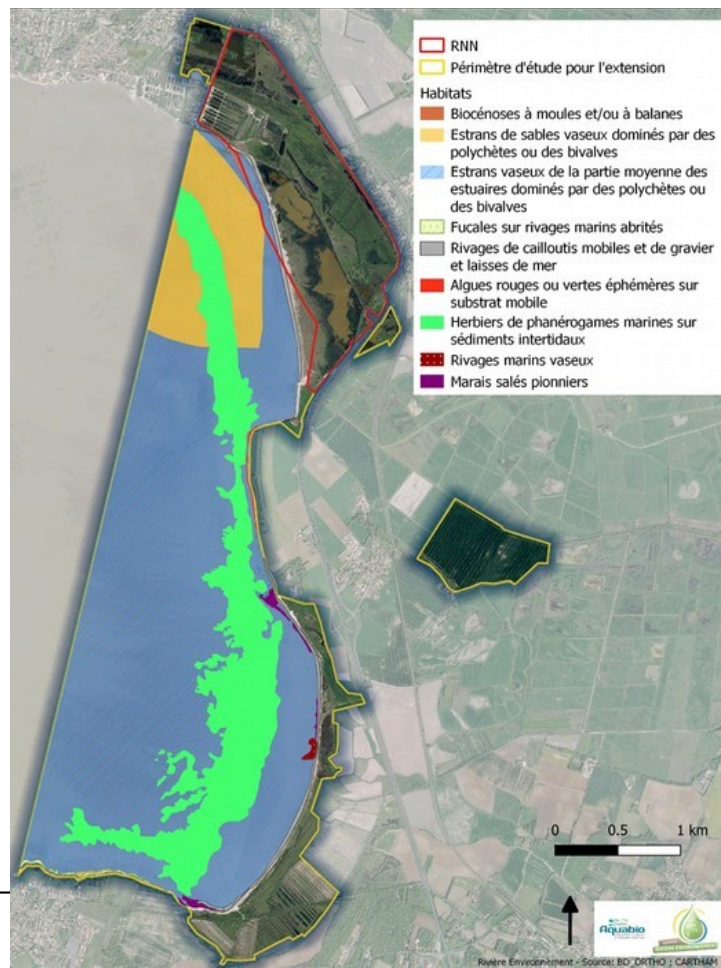
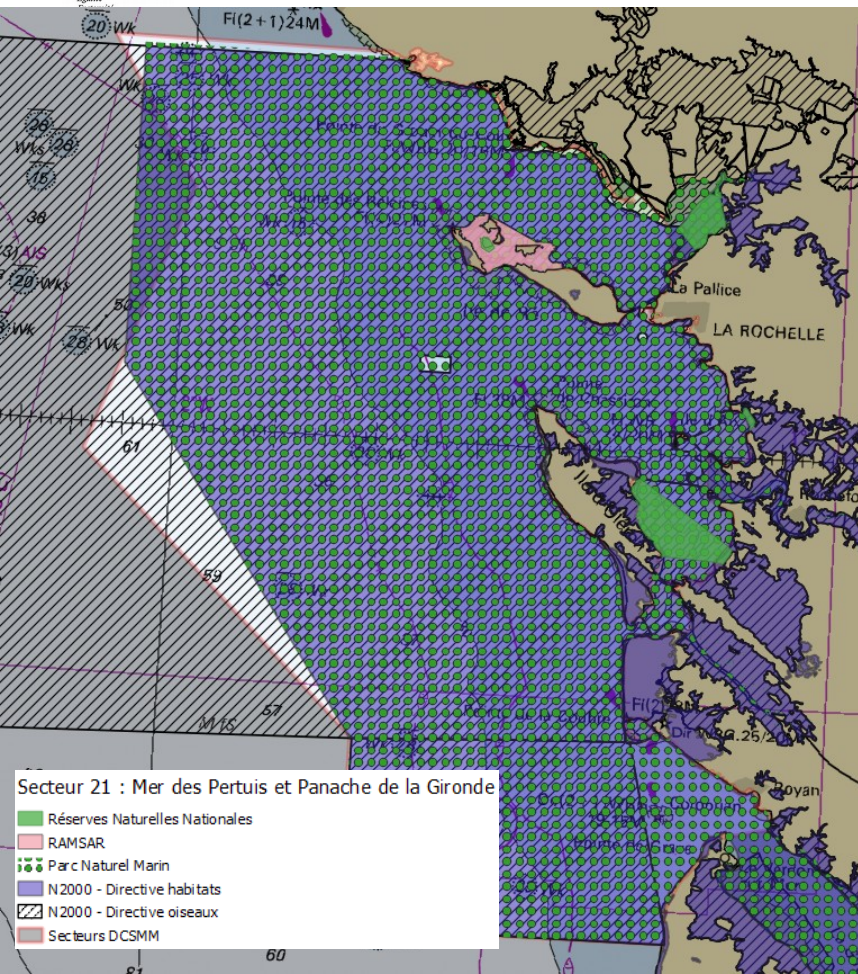
## **Secteur 26 - Pays basque :**

Zones à étudier au sein des sites N2000 mixtes et marins, sites du conservatoire du littoral, Cantonnement de Guéthary

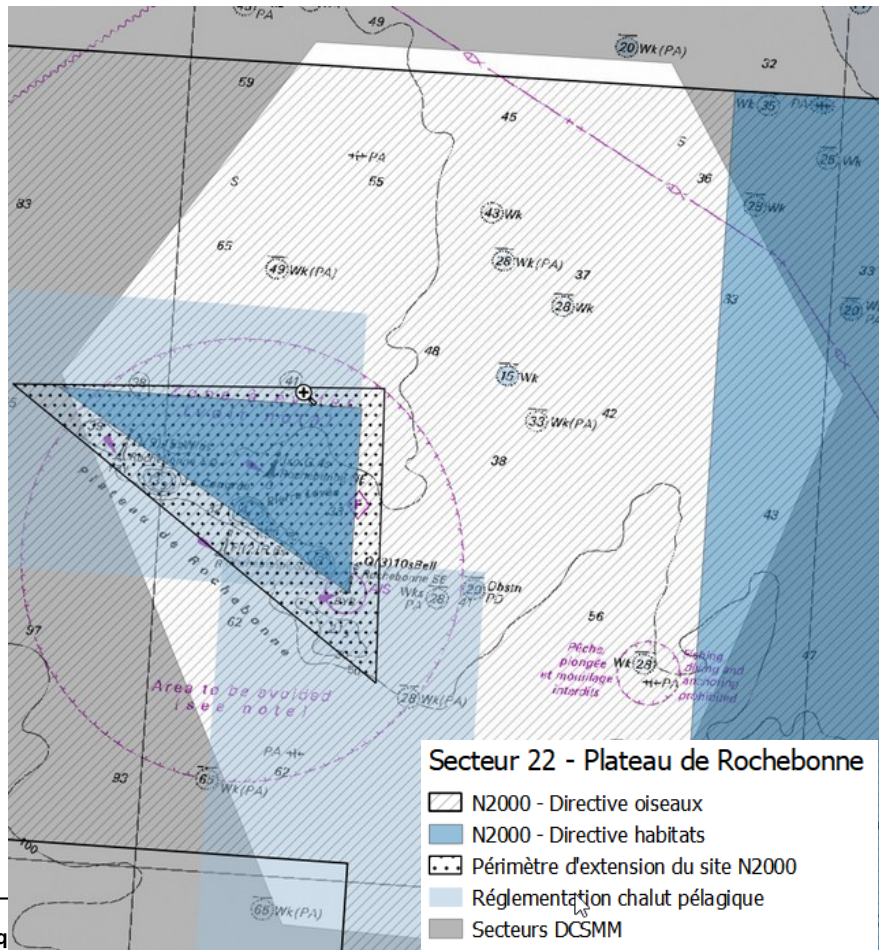
# Secteurs 15 et 16 : Talus central et du sud du golfe de Gascogne



# Secteur 21 : Mer des Pertuis et Panache de la Gironde

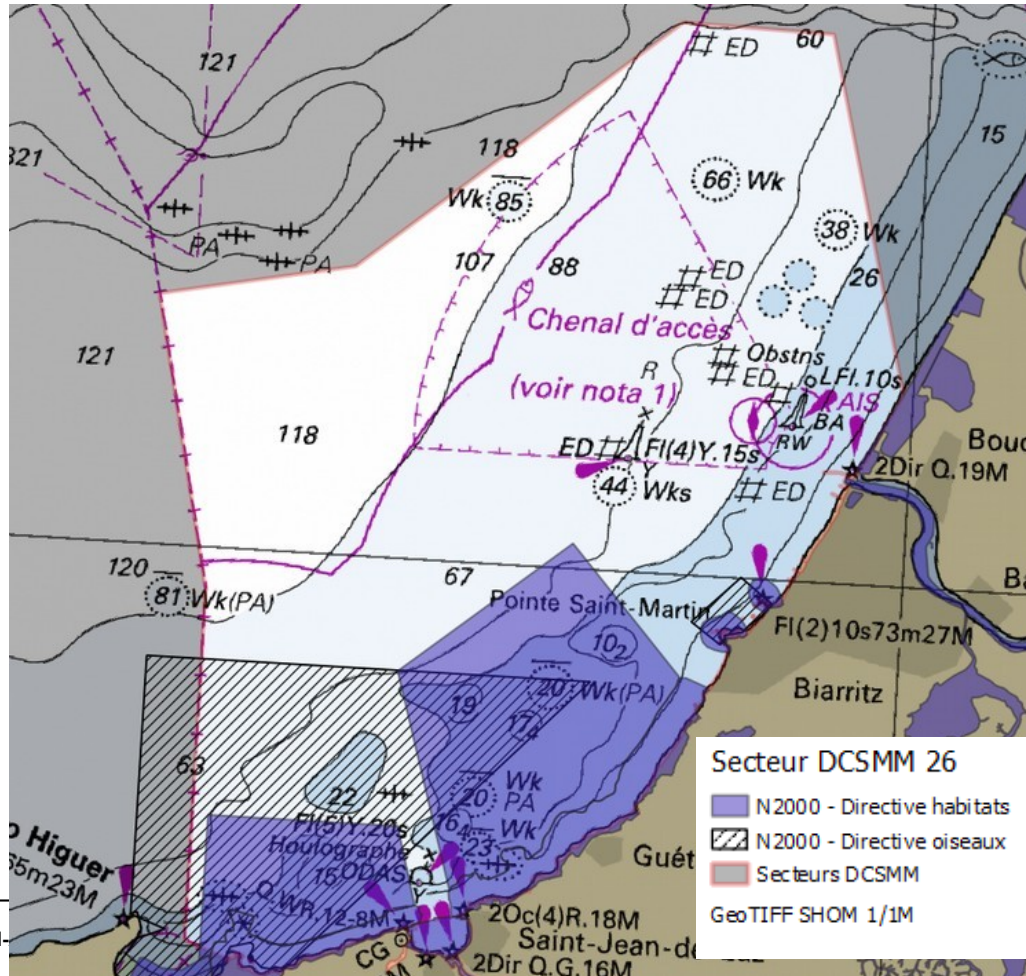


# Secteur 22 : Plateau de Rochebonne





## Secteur 26 : Pays basque



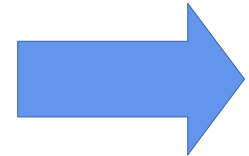
# Addendum à la stratégie de façade maritime

## Cibles relatives aux Zones de protection forte ZPF

La consultation a montré que les propositions de rédaction des 8 cibles n'étaient pas claires

**APRES CONSULTATION** → Ajout Tableau présentant :

- les secteurs d'étude,
- leurs enjeux écologiques prioritaires
- leurs liens aux 8 OE et cibles concernés par habitats particuliers



# Addendum à la stratégie de façade maritime

## Cibles relatives aux Zones de protection forte dites ZPF

- Première étape à 2026
- 8 concernant un ou plusieurs habitats particuliers  
→ Exemple des **habitats rocheux intertidaux** (Cible de D01-HB-OE03-indicateur1)

### AVANT CONSULTATION

Augmentation de la surface des **habitats rocheux intertidaux\*** en protection forte [dans chacune des zones suivantes [avec au minimum une zone par secteur à enjeu fort ou majeur]].

Liste des ZPF potentielles\*\* pertinentes pour cet habitat :

- Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.

- Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.

- Secteur 26 (Pays basque) : Zone de cantonnement de Guéthary, Falaises et roches basques au droit des sites du Conservatoire du Littoral

\*Champs de blocs, bancs de moules intertidaux, ceintures à cystoseires ou trottoirs à lithophyllum

\*\* Dénomination d'une zone ayant vocation à accueillir une ZPF, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales.

### APRES CONSULTATION

Augmentation de la surface des **habitats rocheux intertidaux\*** en protection forte, avec au minimum une zone de protection forte, dont le **périmètre précis** sera défini après concertations locales, dans le secteur suivant :

- Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde), où **plusieurs habitats rocheux intertidaux** sont identifiés à enjeu fort par l'annexe 5 du DSF SA

\* Champs de blocs, bancs de moules intertidaux, ceintures à cystoseires ou trottoirs à lithophyllum

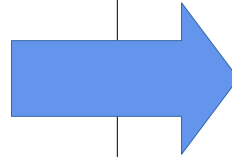
# Addendum à la stratégie de façade maritime

## Cibles relatives aux Zones de protection forte dites ZPF

- Première étape à 2026
- 8 concernant un ou plusieurs habitats particuliers

### AVANT CONSULTATION

Même travail de précision pour chaque cible (un ou groupe habitats particuliers)



### APRES CONSULTATION

- Cible de tendance et non ~~cible superficielle~~
- Précision « avec au minimum une zone par secteur à enjeu fort ou majeur » → secteurs de la façade où chaque habitat particulier représente enjeu écologique fort ou majeur
- Pas forcément une ZPF par cible → multi-enjeux recherché :  
il est possible qu'une même zone puisse réunir plusieurs habitats ou zones fonctionnelles à enjeux fort et majeur du DSF. Une même zone de protection forte pourra donc contribuer à plusieurs cibles d'OE, motif justifiant sa mise en place en priorité.

## ***Articulation avec la stratégie nationale aires protégées 2030 (SNAP) et le futur plan d'action régional Nouvelle-Aquitaine 2022-2024***

La mise en œuvre de la SNAP doit se traduire par des plans d'actions territoriaux triennaux à élaborer d'ici octobre 2022 et qui couvriront la période allant jusqu'à décembre 2024. Une première évaluation sera conduite à son terme, qui alimentera un second plan d'actions territoriales 2025-2027 ; un troisième plan d'actions 2028-2030 viendra parachever la déclinaison locale de la stratégie nationale 2020-2030.

Pour la mer, les plans d'actions des DSF constitueront le socle des plans d'actions territoriaux de la SNAP en veillant à la cohérence des propositions, en particulier en renforçant le lien terre-mer du réseau d'aires protégées. Cette cohérence est facilitée pour la région Nouvelle-Aquitaine par une concordance entre le découpage régional et celui de la façade sud-atlantique.

Les calendriers de mise en œuvre du DSF et de la SNAP conduisent à un développement progressif du réseau de ZPF suivant :

	<b>Plan d'action territorial régional Nouvelle-Aquitaine de la SNAP (volet terrestre)</b>	<b>Plan d'action DSF Sud-Atlantique (volet maritime)</b>
2022-2024	Extension du réseau actuel (0,5% en Nouvelle-Aquitaine) ciblée sur la mise en œuvre des projets en cours ou en phase d'émergence Réalisation de diagnostics territoriaux sur les insuffisances du réseau Identification de nouveaux sites pour créer de nouvelles RNN ou RNR <sup>1</sup> d'ici 2030	En 2022 achèvement du diagnostic des ZPF existantes Sur 2022-2023 : lancement des phases de concertation sur les autres secteurs pour préciser les périmètres d'études de ZPF potentielles D'ici 2026 : reconnaissance des premières ZPF correspondants aux cibles d'enjeux forts et majeurs des objectifs environnementaux (cf point suivant)
2025-2027	Lancement des études pour la mise en place de nouvelles RNN	
d'ici 2030	Réseau d'aires protégées consolidé : représentativité des enjeux écologiques forts ou majeurs (identifiés dans la SFM du DSF SA) assurée et complétée avec des sites connectés et une réplique suffisante de ces enjeux	

# Addendum à la stratégie de façade maritime

## Artificialisation

Depuis le lancement de la consultation de l'Autorité Environnementale, du public et des instances, le Cerema a complété son étude visant à déterminer les rythmes d'artificialisation sur le littoral français, sur l'estran et en mer.

**D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur**

*Indicateur 2 : Pourcentage d'estrans artificialisés (ouvrages et aménagements émergés).*

### Cible maintenue :

- a) Pour l'ensemble de la façade, tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation du haut de l'estran en linéaire par rapport au rythme moyen de référence évalué à 3,7 % sur 6 ans
- b) Pour l'ensemble de la façade tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation de l'estran en ha par rapport au rythme moyen de référence évalué à 3,3 % sur 6 ans

# Addendum à la stratégie de façade maritime

## Artificialisation

**D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur**

*Indicateur 3 : Pourcentage de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 20 m*

Cible initiale :

« Pour l'ensemble de la façade, tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation des fonds côtiers en ha par rapport au rythme moyen de référence évalué à [en attente des résultats de l'étude CEREMA mars 2021] »

Le rapport du CEREMA n'a pas permis de conclure sur le rythme de référence, les données n'étant pas toujours cohérentes : l'indicateur et la cible seront évalués au prochain cycle du DSF (« indicateur candidat »)

# Addendum à la stratégie de façade maritime

## Autres cibles

### *D01-OM-OE05 : Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales*

Deux indicateurs faisaient référence à une cartographie des zones fonctionnelles d'oiseaux marins, qui ne sera pas disponible avant fin 2022. Les cibles de tendance restent néanmoins pertinentes : retrait de la mention à la cartographie dans l'intitulé de la cible.

#### *Indicateur 1 : Nombre et surface de sites fonctionnels restaurés sur la façade*

Cible : « Tendance à la hausse. ~~La carte des sites fonctionnels sera établie courant 2020 par la LPO ou RNF~~ »

#### *Indicateur 2 : Surface d'habitat fonctionnel des oiseaux marins dans les zones humides des communes littorales*

Cible : « Maintien. ~~La valeur de référence sera connue en 2020 ou 2021 par la LPO ou RNF~~ »



# Addendum à la stratégie de façade maritime

## Autres cibles

***D11-OE01 : Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins***

Indicateur 1 : Emprise spatiale des évènements recensés de niveau « fort » à « très fort » en pourcentage sur la façade

Cible initiale : « Cible définie dans le cadre du TG Noise »

La cible initiale faisait mention aux travaux du « TG Noise ». Les échanges dans ce groupe de travail européen n'ont pas encore permis de définir un seuil. Il faut donc attendre que les experts se réunissent à plusieurs reprises pour aboutir à un seuil commun sur le bruit impulsif.

**L'indicateur et la cible seront évalués au prochain cycle du DSF (« indicateur candidat »)**



## MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- **Retour sur les réunions des commissions spécialisées « Economie de la mer » et « Lien terre mer »**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
  - Bilan de la concertation et amendements apportés aux plan d'action et à l'addendum
  - [Calendrier d'adoption et mise en œuvre du plan d'action](#)
- **Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves**
  - Avis du CMF sur le projet d'extension
- **Points divers**

**Avril 2022** : mise en œuvre du plan d'action en lien avec les acteurs impliqués

- \* Désignation des référents pour chaque action du DSF. Sera en charge de présenter l'état d'avancement de l'action au sein des instances du CMF.
- \* Prise de contact avec les acteurs ayant répondu à la consultation et identifiés comme partenaires
- \* Prise de contact avec les pilotes d'action pour fixer les modalités de travail et le séquençage des points d'étape
- \* Réunion équipe projet CAF



# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Ordre du jour

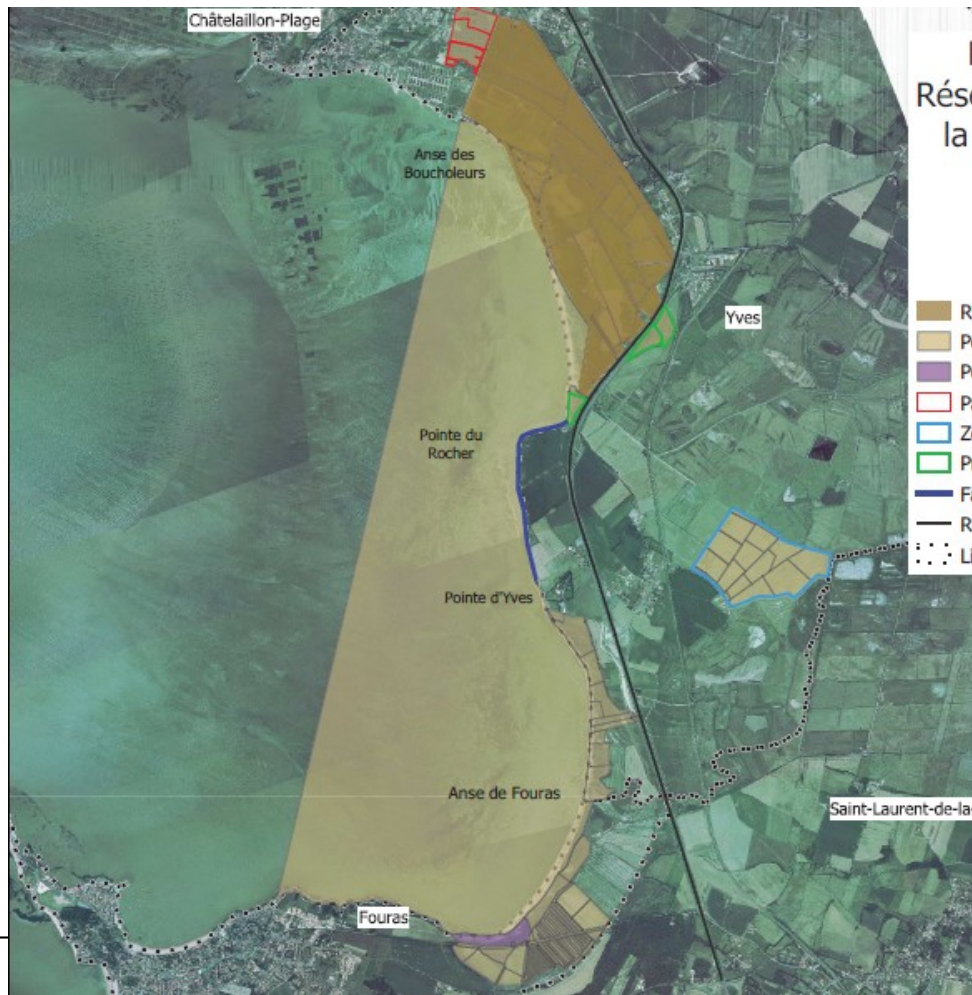
- Retour sur les réunions des commissions spécialisées « Economie de la mer » et « Lien terre mer »
- Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade
  - Bilan de la concertation et amendements apportés aux plan d'action et à l'addendum
  - Calendrier d'adoption et mise en œuvre du plan d'action
- Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves
  - Avis du CMF sur le projet d'extension
- Points divers

Enquête publique en  
cours ---> 16/12/21

**CMF consulté  
R332-2 du code de  
l'environnement**

Transmission du  
projet consolidé par  
le préfet au ministère  
en mars 2022

DREAL Nouvelle-Aquitaine



2

## Projet d'extension de la Réserve naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves Carte de situation

DREAL/SPN Septembre 2021

- RNN Yves Périètre actuel (1981)
- Périètre extension RNN
- Périètre de Protection RNN
- Parcelles compensatoires Digue d'Yves
- Zone d'emprunt et de compensation Digue d'Yves
- Propriétés CDL
- Falaise du rocher
- RD137
- Limites communales



## Qu'est-ce que cela va changer sur les zones d'extension ?

- JE SUIS UN PÊCHEUR PROFESSIONNEL**  
Pêche à pied interdite.  
Pêche embarquée avec des filets maillants autorisée jusqu'à la cessation de l'activité de l'armateur ou du navire.
- JE SUIS UN PÊCHEUR DE LOISIR**  
Pêche de loisir aux carreaux maintenue.  
Pêche à pied interdite.
- JE SUIS UN OSTREICULTEUR**  
Maintien des activités.
- JE SUIS UN ÉLEVEUR**  
Maintien de l'activité d'élevage extensif et de fauche des prairies humides.  
Produits phytosanitaires interdits.
- JE SUIS UN CHASSEUR**  
Chasse interdite.  
La régulation du sanglier restera une priorité.
- JE SUIS UN PROMENEUR OU UN CYCLISTE**  
Piste cyclable de l'anse de Fouras maintenue.  
Continuité littorale piédestre et équestre maintenue sur la plage.
- JE PRATIQUAIS UN SPORT NAUTIQUE**  
Sports nautiques et autres activités de loisirs interdites.
- JE SOUHAITE DÉCOUVRIR LA RÉSERVE NATURELLE**  
Activités de découverte encouragées et encadrées par le gestionnaire de la réserve.



## La réserve naturelle nationale de la baie et des marais d'Yves et son projet d'extension

La réserve naturelle nationale du marais d'Yves, réservoir de biodiversité situé entre terre et mer, abrite un patrimoine naturel exceptionnel qui se décline en habitats diversifiés (dunes, lagunes, prairies, roselières, etc.) avec une flore et une faune remarquables. Sa position stratégique entre d'importantes vasistères maritimes et des marais intérieurs, fait de la réserve un site majeur d'hivernage et de haute migration pour des milliers d'oiseaux.

À la suite de la tempête Xynthia et en réponse aux prévisions en matière d'élévation du niveau de la mer, l'État et les collectivités ont lancé un plan d'action et de prévention des inondations qui a acté l'édification d'une digue de protection à l'intérieur de la réserve naturelle. Pour conforter une zone tampon entre terre et mer où s'amortit l'énergie de la houle et pour accompagner le projet de digue, l'État, associé aux collectivités locales, acteurs socio-économiques et associations de protection de la nature se sont engagés à étendre la réserve naturelle.

Le dossier d'enquête publique relatif au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves est consultable sur le site internet de la Préfecture de Charente-Maritime.

Il est également consultable dans les mairies d'Yves et Fouras ou un registre d'observation est mis à disposition.

Une fiche de suivi présente les activités portées par le gestionnaire à l'adresse suivante : [www.gestionnaire-nature.fr/chantes-maritime.gov.fr/](http://www.gestionnaire-nature.fr/chantes-maritime.gov.fr/)

ILLUSTRATIONS  
Photos couverture (du haut vers le bas)  
- Marie-Françoise, © Olivier Pasquet  
- Charles de Broquer, © Stéphane Mousnier / OCEAN.NA  
- Charles de Broquer  
- Dani Garmier (Charente-Maritime) © Thierry Dugue / OCEAN.NA  
- Thierry d'Yves, © Thierry Dugue / OCEAN.NA

Aquarelles  
© David Chénard

RÉDACTION  
OCEAN Nouvelle-Aquitaine

COORDINATION  
Imprimé par CIEPÉ Printex sur papier certifié FSC®

RÉALISATION  
OCEAN Nouvelle-Aquitaine - Novembre 2021

**Projet de territoire pour la découverte du patrimoine naturel**

L'extension de la réserve naturelle est aussi l'occasion de dynamiser l'éducation à l'environnement et la sensibilisation aux enjeux de protection de la biodiversité. Des ateliers de découverte des observations, un itinéraire cyclable, une maison de site, sont autant d'éléments structurants et qui auront toute leur place dans ce projet. Ainsi l'ensemble des acteurs de ce territoire impliqués dans la gouvernance du site pourront s'approprier et faire vivre cet espace exceptionnel.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Philippe PERRAUD

Préfet maritime de l'Atlantique  
Préfet de la Charente-Maritime  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine

Pour accéder à l'intégralité du dossier

# Consultation électronique du CMF jusque fin décembre

## Avis formalisé pour la commission permanente en janvier 2022

### Les enjeux de l'extension

L'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux en protégeant notamment la vasistère de la baie d'Yves et garantissant une zone de qualité élargie pour les oiseaux d'eau. C'est aussi l'occasion de prendre en compte l'évolution du trait de côte face aux changements climatiques en permettant le recul et la pénétration de certains habitats et garantissant la protection de nombreux milieux fragiles.

Les vasistères de la baie d'Yves, soumis au balancement des marées, abritent différentes communautés végétales tels que les prés salés, herbier de zostères naines, algues microscopiques, qui génèrent une très forte production primaire, le périmètre d'extension englobe notamment un herbier à zostère naine qui joue un rôle d'habitat très original pour de nombreuses espèces comme les poissons, crustacés mais aussi certains oiseaux. Sa protection est un enjeu majeur à l'échelle du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis Charentais. Mais ces vasistères sont également soumis à de fortes pressions anthropiques (pêche à pied et autres activités de loisir). Leurs protections seront bénéfiques à l'ensemble de la faune et de la flore qui y est inféodée.



Quelle que soit la saison, l'entité fonctionnelle de la baie et des marais d'Yves est une étape vitale pour des milliers d'oiseaux. Elle constitue un relais au sein du réseau d'espaces naturels protégés du littoral atlantique. En hiver, plus de 20 000 limicoles, environ 1 500 canards et plusieurs centaines d'espèces cendrées fréquentent la baie d'Yves. Elle est un site d'importance internationale pour 5 espèces de limicoles et d'arctiques.

Burgers à passer noire

574 espèces de plantes ont été répertoriées sur la réserve naturelle.

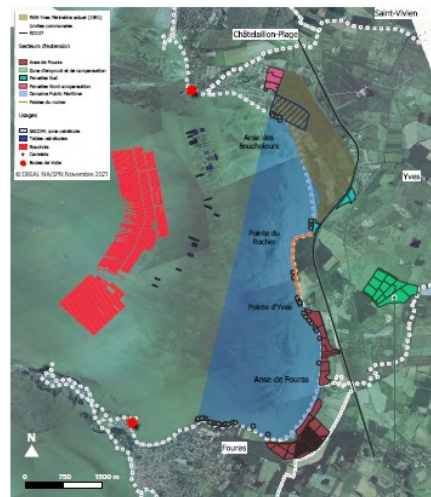
Parmi ces espèces, 47 peuvent être considérées comme rares et remarquables ce qui fait de la réserve un site majeur en France pour la flore. Parmi elles, pas moins de 42 espèces patrimoniales sont présentes sur les herbiers de dunes de la réserve, dont le *Cynoglossum des dunes* (*Omphalodes pinnatifida*) endémique des dunes franco-atlantiques et protégée au niveau européen. Ou encore l'*Odontide de Jaubert* (*Odontide pinnatifida*) endémique française et protégée au niveau national.



La réserve abrite aussi des espèces protégées tel que le Héribote cultrifère, un amphibiens atypique et vulnérable présent sur une partie du périmètre. Le marais d'Yves compte parmi les dernières zones de présence de l'espèce sur la façade atlantique, également le Leste à grands stigmas, espèce d'insectes « éphémères » que l'on trouve autour des zones humides sèches littorales des habitats favorables à sa reproduction.

La réserve naturelle du marais d'Yves est un site majeur pour la conservation tout comme le réseau des réserves naturelles du littoral atlantique.

### Secteurs d'extension et usages



Zoom sur la zone d'emprunt et de compensation environnementale : Cet ensemble de prairies et de baïsses en eau sera restauré dans le cadre des mesures compensatoires aux travaux de digue sur la réserve naturelle. Elle s'intégrera dans le réseau de zones humides à très forts enjeux pour l'avifaune migratrice et nicheuse des pertuis charentais. Le cloisonnement et la gestion de cette zone humide est une véritable réponse aux enjeux de féderation du réseau marin en permettant le report de zones de repos aux canaux d'eau en arrière du littoral. Son intégration proposée au périmètre de la réserve naturelle vise une gestion coordonnée des différents secteurs terrestre et marin de la future réserve naturelle étendue ainsi qu'à l'échelle des pertuis Charentais.

## Projet d'avis des membres du CMF :

- \* *quelle méthode ?* construit sur la base des retours des membres du CMF sollicités jusqu'au 7 janvier : SEPANSO, APPA, Commune Bourcefranc-le-Chapus, CCI Nouvelle-Aquitaine, CD 40, Conservatoire du Littoral, Comité français canoë Kayak, FNPP, Vieux Boucau , Région Nouvelle-Aquitaine
  
- \* *quelle structuration ?* 1 article avec des remarques sur les thèmes suivants :
  - des enjeux écologiques complets et cohérents avec le DSF
  - un projet d'extension qui contribue aux objectifs environnementaux
  - un projet d'extension qui concourt à la SNAP et aux futurs plans d'action territoriaux triennaux
  - une réponse aux enjeux liés aux risques de submersions marines et d'érosion côtière
  - traite de la cohabitation des usages
  - encourage à renforcer le volet éducation/sensibilisation à l'environnement
  - un projet d'extension à intégrer dans les objectifs de contrôle de l'environnement marin

*Proposition* : avis favorable au projet d'extension de la RNN Marais d'Yves.

**Temps d'échange**

**VOTE**





# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Ordre du jour

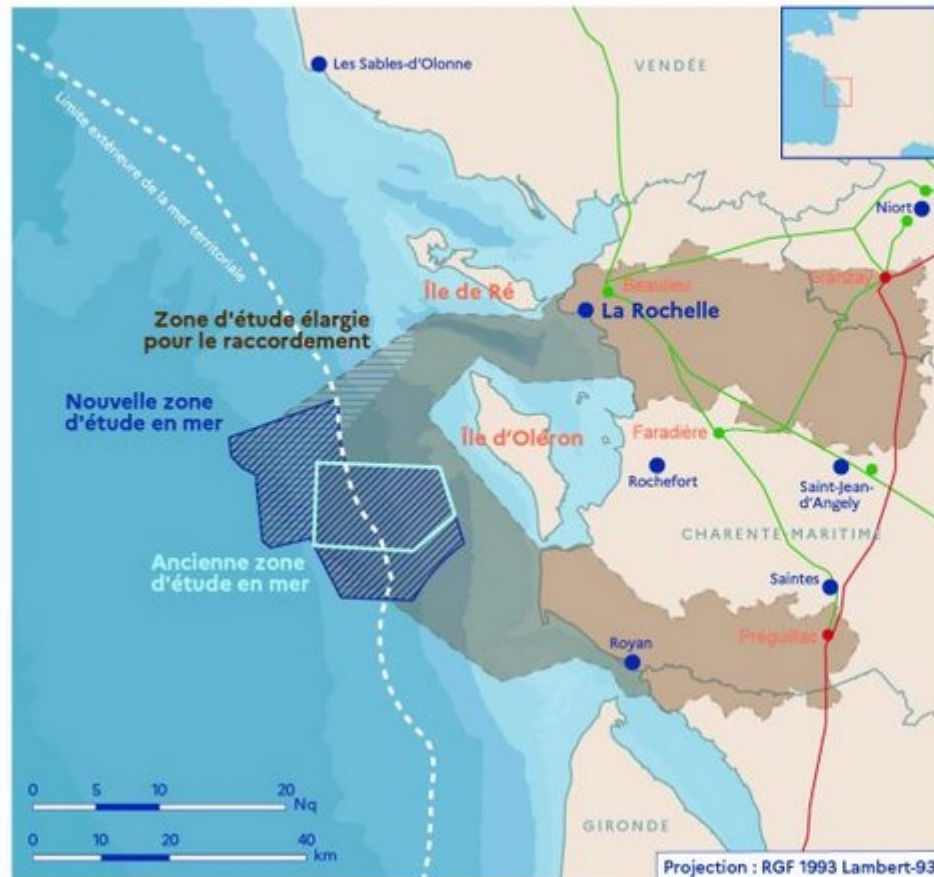
- **Retour sur les réunions des commissions spécialisées « Economie de la mer » et « Lien terre mer »**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
  - Bilan de la concertation et amendements apportés aux plan d'action et à l'addendum
  - Calendrier d'adoption et mise en œuvre du plan d'action
- **Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves**
  - Avis du CMF sur le projet d'extension
- **Points divers**



# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Présentation de la zone du débat du projet éolien en mer sur la façade Sud-Atlantique



- Ancienne zone d'étude en mer proposée au débat public
- Nouvelle zone d'étude en mer proposée au débat public
- Zone d'étude pour le raccordement
- Zone d'étude élargie pour le raccordement

Préguilhac Nom des postes électriques  
La Rochelle Préfecture  
Rochefort Sous-préfecture

### Poste électrique

- 225 kV
- 400 kV

### Ligne électrique

- 225 kV
- 400 kV

Sources : Cerema, ministère de la Transition écologique (MTE), RTE, Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) – décembre 2021